

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 juin 2026

Question de Grasse à Tous : Demande de clarification au sujet de l'utilisation du « Passeport du civisme » dans les écoles grassoises.

Frédéric Ferrare

Conseiller municipal

Grasse à Tous

La Ville de Grasse utilise dans ses écoles le « Passeport du civisme », un dispositif dont la pertinence pédagogique et la neutralité politique sont aujourd'hui lourdement mises en cause par des révélations récentes de la presse nationale, confirmées par le ministère de l'Éducation nationale lui-même.

À Grasse, comme dans d'autres communes, ce livret est distribué aux élèves. Si la déclinaison grassoise semble à première vue inoffensive, les faits rapportés par *Le Canard enchaîné* et *L'Humanité* en octobre 2025 ne laissent plus de place à l'ambiguïté :

L'association qui gère ce passeport a reconnu avoir perçu 50 000 euros en 2024 de la part du « Fonds du bien commun », créé par le milliardaire Pierre-Édouard Stérin, dont le projet politique affiché est de favoriser une alliance entre la droite et l'extrême droite. Peut-on prendre le risque que l'éducation civique de nos enfants soit instrumentalisée par un projet idéologique aussi marqué ?

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale a refusé l'agrément national à cette association fin 2024. Les motifs sont accablants : « **lacunes pédagogiques** » et « **limites sur leur neutralité** ». Le ministère est allé jusqu'à exiger le retrait de son logo du site de l'association, qui s'en réclamait indûment.

Pour rappel, la circulaire n° MENE1616142C du 23 juin 2016, relative au ****Parcours citoyen de l'élève****, stipule clairement que :

« Le parcours citoyen assure la transmission des valeurs et principes de la République [...] Il garantit la neutralité et la laïcité. »

Tout dispositif introduit à l'école se doit de s'inscrire dans ce cadre officiel. Le « Passeport du civisme » ayant été récusé par l'autorité ministérielle pour non-neutralité et défaillances pédagogiques, son maintien contrevient directement à

l'esprit et à la lettre de cette circulaire. En conservant cet outil dans l'école publique, la municipalité utilise un support explicitement rejeté par l'État. De fait, ce passeport apparaît aujourd'hui incompatible avec la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire, nous ne doutons pas que la Ville de Grasse ait adhéré à ce dispositif en toute bonne foi, avec la volonté de soutenir un outil républicain. Mais au vu de ces éléments, maintenir ce « Passeport du civisme » en l'état reviendrait à cautionner un dispositif politisé, adossé à des fonds controversés et désavoué par l'Éducation nationale.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, je vous demande de bien vouloir préciser la position de la Ville de Grasse quant aux suites que vous entendez donner à ce partenariat et nous proposons de bien vouloir vous rapprocher des autorités académiques pour envisager un parcours alternatif agréé.